

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-cinq mars deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le jeudi trente-et-un mars deux mil seize, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Présents : Pierre VERICEL - Ennemond THIVILIER - Michel NEEL - Annie CHAPUIS - Jeanine RONGERE - Hervé LASSABLIÈRE - Roberte HOSPITAL - Pierre THOLLY - Marie-France DI PALMA - Frédéric BERTHET - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Georges VINCENT - Christiane CLEMENSON - Michel FAURE - Sylvie CHANAVAT - Florence COURSIMAULT - Annie BONNIER - Danielle VIRICEL - Gérard HAEGY - Jean-Paul BLANCHARD - Anne-Marie JACQUEMIN - Aline CIZERON.

Absents ayant donné procuration : Florence DELORME-PAILLEUX à Michel NEEL - Ludovic PADUANO à Frédéric BERTHET - Aurélie PITAVALL à Marie-France DI PALMA - Laurie SOLEYMIEUX à Jeanine RONGERE - Christopher LAMBERT à Florence COURSIMAULT - Rodrigue LECLET à Jean-Paul BLANCHARD.

Secrétaire élue pour la session : Jeanine RONGERE

Directrice des Services, Collaboratrice du Maire : Carine BON

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2016

Le procès-verbal est approuvé en l'état.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE ET COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR : APPROBATION

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE

<u>A) SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>BUDGET 2015</u>	<u>REALISE 2015</u>
	PREVU AU BUDGET+DM	REALISE
TOTAL DES RECETTES	5 198 155,60 €	5 102 608,03 €
TOTAL DES DEPENSES	5 198 155,60 €	4 501 997,65 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		600 610,38 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR REPORTE		250 000,00 €
EXCEDENT CUMULE DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		850 610,38 €

<u>B) SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	PREVU BUDGET 2015 +DM	REALISE EN 2015
TOTAL RECETTES	3 419 738,90 €	2 423 199,49 €
TOTAL DEPENSES	3 419 738,90 €	2 450 908,17 €
DEFICIT DE L'ANNEE		- 27 708,68 €
EXCEDENT REPORTE ANNEE ANTERIEURE		295 441,74 €
TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR BP à l'Art 001 des Recettes d'investissement		267 733,06 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE		1 118 343,44 €

C) CREDITS D'INVESTISSEMENT REPORTEES EN 2015	-	
RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES		37 360,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES		705 901,13 €
DEFICIT DES CREDITS DE REPORT		- 668 541,13 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE : 21 POUR – 7 ABSTENTIONS (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif).

Le compte de gestion du receveur est conforme avec le compte administratif de la commune.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR : 22 POUR – 7 ABSTENTIONS

2. AFFECTATION DU RESULTAT 2015 SUR BUDGET 2016

Le résultat à affecter sur le budget primitif de la commune s'élève à 850 610,38 €. Il est proposé d'affecter 250 000 € en section de fonctionnement et 600 610,38 € en section d'investissement à l'article 1068. L'affectation des résultats proposée page 1a, pour chacune des lignes concernées, est reprise dans le projet de Budget Primitif 2016.

VOTE : 22 POUR – 7 ABSTENTIONS

3. TAUX D'IMPOSITION 2016

Conformément à ce qui a été annoncé par Monsieur le Maire lors du débat d'orientation budgétaire, pour l'année 2016, l'état de notification des bases d'imposition, inclus dans le document budgétaire page 4b, présente des taux d'imposition 2016 identiques aux taux votés en 2015, soit :

Taxe d'habitation 2016 : 10.75 %

Taxe sur le foncier bâti 2016 : 19.58%

Taxe sur le foncier non bâti 2016 : 33.62%

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur ces taux d'imposition.

VOTE : 22 POUR – 7 ABSTENTIONS

4. BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 016 279,81 €.

Investissement

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 204 722,84 €.

VOTE : 22 POUR – 7 ABSTENTIONS

5. MARCHE DE VOIRIE 2016

Le Maire informe de la décision du marché de voirie 2016 (rues Massenet, Besson, Martouret et voirie rurale). L'entreprise Eiffage est retenue pour un montant de 203 982.72 €.

6.1 SIEL - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2016

La commune souhaite poursuivre le remplacement des ballons fluos en 2016. Une enveloppe de 50 000€ est inscrite au BP 2016 pour réaliser les travaux suivants :

-zone 1 : rue Claude Protière et rue de Verdun (entre 14 et 17 points lumineux à remplacer)

-zone 2 : rue Claude Protière et rue Bras de Fer (16 points lumineux)

-zone 3 : rue de Montbrison, rue des 4 Cantons et rue du Forez (environ 21 points lumineux à remplacer)

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le montant des travaux estimé à 52 630€ dont 49 998,50 € de participation de la commune pour le programme de travaux 2016.

VOTE : UNANIMITE

6.2 SIEL – ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX DIVERS 2016

La commune confie au SIEL la réalisation de petits travaux divers. Dans le cadre de cette enveloppe, sont notamment prévus des points lumineux à remplacer sur le square du Castorinage, ainsi que sur la rue Edouard HERRIOT et rue J.M. GRANGER. Le montant des travaux estimé est de 8 420€ dont 7 999€ de participation de la commune.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le montant des travaux estimé à 8 420€ dont 7 999 € de participation de la commune pour les petits travaux divers 2016.

VOTE : UNANIMITE

7. CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, il convient d'établir une convention de servitudes avec ERDF pour les travaux réalisés sur la parcelle section AE n°573 appartenant à la commune (parcelle longeant le stade). Le conseil municipal est invité à délibérer sur le contenu de la convention et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

8. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE LA FEDERATION FRANCAISE DE MONTAGNE ET D'ESCALADE

Afin d'assurer la maintenance et le renouvellement des voies de la structure artificielle d'escalade du complexe sportif, il est proposé de signer une convention de partenariat avec le Comité Départemental de la fédération française de montagne et d'escalade, ayant une expertise dans le domaine. L'engagement financier de la commune a été inscrit au budget 2016.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le contenu de la convention et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

9. DELEGATION A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (avec représentation proportionnelle)

Suite à la démission du Conseiller municipal, Monsieur André THEVENET, il convient d'élire un délégué à la commission d'appel d'offres pour le remplacer. Pour rappel, cette commission est composée de 5 membres titulaires et 5 suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ainsi, la majorité municipale a droit à 3 titulaires et 3 suppléants. La minorité a droit à 2 titulaires et 2 suppléants. Monsieur THEVENET était membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

Il est proposé de nommer R.LECLET pour siéger à la commission d'appel d'offres, en tant que membre titulaire.

VOTE : UNANIMITE

10. DELEGATION AU S.I.E.A (sans représentation proportionnelle)

Suite à la démission du Conseil municipal de Monsieur André THEVENET, il convient d'élire un délégué au S.I.E.A pour le remplacer.

Il est proposé de nommer R.LECLET pour siéger au SIEA.

VOTE : UNANIMITE

11. DELEGATION A LA COMMISSION LOCALE AVAP

Suite à la démission du Conseil municipal de Monsieur André THEVENET, il convient d'élire un délégué à la commission locale AVAP.

Il est proposé de nommer R.LECLET pour siéger à la commission locale AVAP.

VOTE : UNANIMITE

INFORMATIONS

- La photo du conseil municipal, initialement prévue ce jour, est reportée ultérieurement en raison d'un grand nombre de personnes absentes.
- Les prochaines dates du Conseil municipal seront le 28 avril, le 26 mai, le 23 juin, le 28 juillet avec le maintien de l'horaire à 20h00. Ce sont des dates prévisionnelles qui peuvent être amenées à être modifiées en fonction des urgences.
- Remboursement de sinistres :
Mur de Bras de Fer : 11 721.79 €
Volets stade route de St-Galmier : 120.34 €
Véhicule Renault Kangoo : 686 €
Dégât des eaux gendarmerie : 302.09 €
Barrières place Poterne : 348 €
- Monsieur le Maire donne des explications sur l'augmentation des contrats d'assurances pour lesquels une somme de 45 000 € est inscrite au budget. Auparavant, le contrat était signé en milieu d'année avec la compagnie d'assurances. La commune a dû changer de politique sur les engagements en fin d'année : il faut inscrire les engagements qui correspondent à la période du budget.
Cela a causé un delta important sur l'année précédente, auquel il a été nécessaire d'ajouter l'assurance d'équipements supplémentaire de la commune (terrain de football et les vestiaires) ainsi qu'un véhicule.
Désormais, les contrats d'assurance passent en année civile et doivent être renégociés cette année.
- Une convention a été établie entre la commune et E.MANSOUR pour l'entretien d'un terrain situé à la Charantaine. Il s'agit d'un échange de bons et loyaux services sans aucune compensation financière.
- Le lycée des Horizons a obtenu la 2^{ème} place dans le classement des lycées du département. Un permis de construire a été déposé pour ajouter des classes car le nombre d'élèves augmente, ce qui est justifié compte-tenu de la qualité de l'enseignement. Le lycée des Horizons accueille actuellement 670 élèves et prévoit 740 lycéens à la rentrée prochaine : 272 élèves en 2^{nde}, 243 en 1^{ère} et 225 en terminale.
Monsieur le Maire se souvient, lors de la candidature de Chazelles, que le recteur d'académie trouvait exagéré le nombre d'élèves prévu, soit 800 élèves. Quelques années après l'ouverture, on constate que le lycée accueillera bientôt 740 élèves...

La séance est levée à 21h30